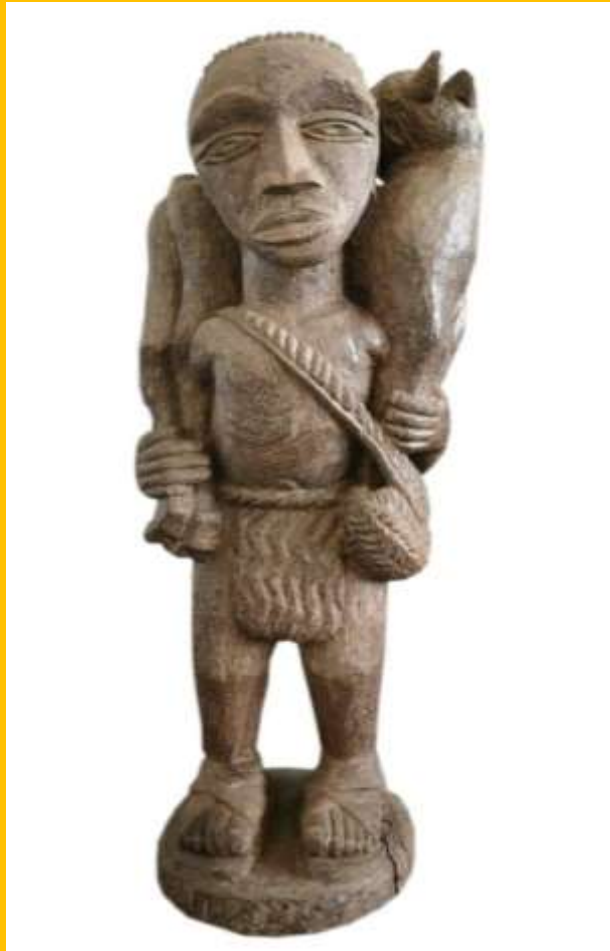


NTELA

_____ N° 03, Vol. 2, Janvier-Juin 2022 _____



ISSN : 2789-3588

**Revue du Centre Universitaire de Recherche
sur l'Afrique (CURA)**

Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines/Université Marien
Ngouabi, Brazzaville (République du Congo)
BP : 2642, E-mail : cura.congobrazza@gmail.com
Tél. : + 242 066690087 / 055769593 / 044108897

Couverture : Figure de chasseur bantou de l'Afrique centrale. Statuette collectée par le Laboratoire d'Anthropologie et d'Histoire (actuelle Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines de l'Université Marien Ngouabi), entre les années 1975 et 1980. Dans les langues kongo de cette sous-région, le bon chasseur est justement appelé « *NTELA* ». Par métonymie, ce nom symbolise l'homme constamment animé par la quête des savoirs et des connaissances ; un scientifique qui cherche, qui trouve et qui partage ses trouvailles avec les autres au moyen de la publication.

Les opinions exprimées dans les différents textes publiés ici sont celles de leurs auteurs. Elles n'engagent nullement la Revue *NTELA*

Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines/Université Marien
Ngouabi, Brazzaville (République du Congo)
E-mail : cura.congobrazza@gmail.com

NTELA

_____ N° 03, Vol. 2, Janvier-Juin 2022 _____

ISSN : 2789-3588

**Revue du Centre Universitaire de Recherche
sur l'Afrique (CURA)**

Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines/Université Marien
Ngouabi, Brazzaville (République du Congo)
BP : 2642, E-mail : cura.congobrazza@gmail.com
Tél. : + 242 066690087 / 055769593 / 044108897

Publications semestrielles de la Revue NTELA

Directeur de publication

Yvon-Norbert GAMBEG

Rédacteur en chef

Jean Félix YEKOKA

Comité de rédaction

Jacques Nkeoua Oumba, Paul Kibangou, Régina Patience Ikemou, Rony Dévyllers Yala Kouanzi, Samuel Kidiba, Dieudonné Mouakouamou Mouendo, Didace Kevin Kouloungou Boungou, Jean-Bruno Bayette, Dreid Miché Kodja Manckessi.

Comité scientifique

Jean-François Owaye, Professeur, Université Omar Bongo (Gabon), Miche-Alain Mombo, Professeur, Université Marien Ngouabi (Congo), Georges-Claude Tshund'Olela, Professeur, Université de Kinshasa (RD. Congo), Omer Massoumou, Professeur, Université Marien Ngouabi (Congo), Françoise Blum, Professeur, Université Paris 1, Panthéon Sorbonne (France), Bienvenu Boudimbou, Maître de Conférences, Université Marien Ngouabi (Congo), Joachim Emmanuel Goma-Thethet, Professeur, Adon Simon Affessi, Maître de Conférences, Université Peleforo Gon Coulibaly Korhogo (Côte d'Ivoire), Université Marien Ngouabi (Congo), Dieudonné Tsokini, Professeur, Université Marien Ngouabi (Congo), Pierre Yvon Ndongo Ibara, Professeur, Université Marien Ngouabi (Congo), Joseph Zidi, Maître de Conférences, Université Marien Ngouabi (Congo), Henri Yambéné Bomono, Professeur, Université Yaoundé 1 (Cameroun), Jean Félix Yekoka, Maître de Conférences, Université Marien Ngouabi (Congo), Rogacien Tossou, Maître de Conférences, Université d'Abomey-Calavi (Bénin), Université Marien Ngouabi (Congo), Yvon-Norbert Gambeg, Professeur, Université Marien Ngouabi (Congo), Sophie Pulchérie Tape, Maître de Conférences, Université Peleforo Gon Coulibaly Korhogo (Côte d'Ivoire), Amuri Mpala Lutébélé, Professeur, Université de Lubumbashi (RD. Congo), Didier Ngalebaye, Maître de Conférences, Université Marien Ngouabi (Congo).

Infographie : Dreid Miché KODIA MANCKESSI

SOMMAIRE

Le mot de la rédaction	13
-------------------------------	----

Articles

I. SOCIOLOGIE-ANTHROPOLOGIE-PSYCHOLOGIE

Modernité et rapports sociaux de genre dans les ménages musulmans de la commune de Cocody-Abidjan : une analyse à partir de la structure sociale des dépenses

Vasséko KARAMOKO, Martine GBOUGNON, Fanta BAKAYOKO 17

Violences conjugales faites aux femmes dans le premier arrondissement de la ville de Parakou au nord Bénin

Soulé EL-HADJ IMOROU, Bignon T. Clarisse TAMA 39

Les pesanteurs sociales du déficit de participation des femmes au programme de don de sang à Yopougon SICOI (Abidjan, Côte d'Ivoire)

Kando Amédée SOUMAHORO 55

Côte d'Ivoire : la réconciliation nationale à l'épreuve de l'ethnicité politique

Koffi Parfait N'GORAN, Gninnan Hervé COULIBALY, Nanfouhoro Paul-Kevin OUATTARA 79

Le rapport à l'épargne chez les cacaoculteurs de l'entreprise coopérative des agriculteurs modernes de Méagui (ECAMOM) à la microfinance ADVANS : aux pratiques de digitalisation à l'exclusion bancaire

Hubert Kouassi KOUADIO 103

Regards croisés des acteurs des médias sur la communication de crise dans le contexte de COVID-19 au Mali

Ismaila FAMANTA, Abdourahmane COULIBALY 121

Utilisation du gaz butane comme carburant par les conducteurs de taxis de la ville de Yamoussoukro en Côte d'Ivoire <i>Bah Isaac KOUAKOU</i>	147
Les enjeux sanitaires et environnementaux liés à l'usage des pesticides dans l'agriculture périurbaine à Korhogo (Côte d'Ivoire) <i>Yao Claude AKOUÉ</i>	169
Le <i>Tchologo</i> , rite initiatique senoufo du peuple niarafolo de la localité de Ferkessédougou (Nord de la Côte d'Ivoire) <i>Lacina YEO</i>	191
Désinstitutionnalisation et orientation scolaire et professionnelle des personnes porteuses du handicap au Togo <i>Ati-Mola TCHASSAMA</i>	207

II. SCIENCES DE L'ÉDUCATION-COMMUNICATION

Le paradigme de la communication engageante dans la lutte contre la COVID-19 en Côte d'Ivoire <i>Oumar SORO NANGAHOUOLO, Prosper SIKI KOUAMÉ</i>	223
Études des rendements scolaires des auditeurs des cours du soir aux examens d'État au secondaire dans la commune de Yopougon <i>Kouéiwon Gaspard INANAN</i>	245

III. LITTÉRATURE-SCIENCES DU LANGAGE-ANGLAIS

La tradition : le potentiel facteur concurrentiel à l'éducation de la jeune fille <i>Marie-Pauline SÉKA CHIAYÉ</i>	263
<i>Vents solaires</i> de Serge Eugène Ghoma Boubanga : une poétique de l'indicible <i>Ourbano MBOU-MAKITA</i>	275
Premises and Images of War in African Poetry <i>Anicet Odilon MATONGO NKOUKA, Louis Marain MOKOKO AKONGO, Jean-Marie SOUNGOUA</i>	289
Creative Writing as a Reader-Response Process in African Literature <i>Hodabalou ANATE</i>	305

Towards Objectives Achievement in Bediako Asare's <i>Rebel</i> Kangnivi KODJOVI	321
Euripides' Influence on Shakespeare: An Intertextual Reading of <i>Helen</i> and <i>A Midsummer Night's Dream</i> Biava Kodjo KLOUTSE, Casimir Comlan SOEDE	337
Slave Narrative Writing: The Expression of Black American Dispossession and Mnemonic Repossession Serge Lazare OUEDRAOGO, André KABORÉ	353
Intra-Racial Conflict in Suzan-Lori Parks's <i>Topdog/Underdog</i> Yao Katamatou KOUMA	371
Social perception of media in a conflicting environment in wole soyinka's <i>you must set forth at dawn</i> Fougnigué Madou YEO	387
Brevity for Posterity: George Washington's Second Inaugural Address and its Influence on the American History Moïse KONATÉ	403

LE MOT DE LA RÉDACTION

Les membres du Comité de rédaction de la revue *Ntela* sont heureux de publier ce second volume du troisième numéro. C'est un honneur et un réel plaisir pour eux de publier – dans le dessein de les diffuser et de les vulgariser – les résultats des recherches de plusieurs enseignants-chercheurs et chercheurs originaires du Burkina Faso, du Cameroun, du Congo, de la Côte d'Ivoire, du Gabon, du Mali et du Togo. De la sorte, ils contribuent à la promotion de la recherche en Afrique, aux côtés des esprits illuminés, soucieux d'apporter des réponses aux problèmes auxquels sont confrontées leurs sociétés, par la recherche et la production scientifiques.

Les textes publiés dans ce volume confirment l'option interdisciplinaire choisie par *Ntela*. Ils viennent de disciplines scientifiques aussi diverses que la sociologie, l'anthropologie, la psychologie, la littérature, les sciences du langage. Pour éviter une dispersion susceptible de brouiller leur structuration interne, ces textes ont été regroupés autour de trois sections. La première, liée de la sociologie, à l'anthropologie et à la psychologie, compte dix articles. Les textes relevant des sciences de l'éducation et des sciences de la communication forment la deuxième section. Quant à la troisième section, elle compte dix articles, issus de la Littérature et des Sciences du langage.

Rendez-vous est pris pour le quatrième numéro de la Revue *Ntela* à paraître en décembre 2022. En attendant, nous espérons que les lecteurs s'imprégneront de la substance des articles de ce volume et tireront un meilleur profit des richesses savantes qu'ils portent en eux.

La rédaction

I. SOCIOLOGIE-ANTHROPOLOGIE-PSYCHOLOGIE

Violences conjugales faites aux femmes dans le premier arrondissement de la ville de Parakou au nord Bénin

Soulé EL-HADJ IMOROU*

Bignon T. Clarisse TAMA**

Résumé

L'objectif de cet article est de comprendre les fondements, les perceptions et les conséquences des violences conjugales sur les femmes. À cet effet, il a été choisi de façon raisonnée, 150 femmes victimes ou non des violences conjugales dans l'arrondissement de Parakou I. La statistique descriptive a été utilisée pour traiter les données collectées. À cela s'ajoute les récits de vie, et l'analyse du contenu des discours qui ont permis de traiter les données qualitatives. Les résultats indiquent que les violences subies par les femmes sont avant tout consécutives aux inégalités de pouvoir entre les hommes et les femmes, dans un contexte historique et religieux de discrimination sexiste et de domination masculine. La plupart des situations de violences conjugales sont résolues à l'amiable, le plus souvent en conseils de familles, impliquant des sages des deux parties. Comme conséquence, les violences au sein du couple, à court ou à long terme, a des incidences sur la santé et le bien-être des enfants, des coûts sociaux et économiques élevés pour les femmes, leur famille et la société dans son ensemble. Face à cette situation, il est impératif de créer des dispositions innovantes, en accordant à certaines d'entre elles une nature législative.

Mots-clés

Violence conjugale, femmes, perception, Parakou, nord Bénin.

Abstract

The objective of this article is to understand the foundations, perceptions and consequences of domestic violence on women. To this end, 150 women who were or were not victims of domestic

*Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines, Département de Sociologie-Anthropologie ; Université de Parakou (Bénin) / E-mail : imorousoule@yahoo.fr

**Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines, Département de Sociologie-Anthropologie ; Université de Parakou (Bénin) / E-mail : clartama@yahoo.fr

violence in the Parakou I district were selected. Descriptive statistics were used to process the data collected. In addition, life stories and content analysis were used to process qualitative data. The results indicate that the violence suffered by women is above all a consequence of power inequalities between men and women, in a historical and religious context of sexist discrimination and male domination. Most situations of domestic violence are resolved amicably, most often in family councils, involving wise men from both parties. As a consequence, domestic violence, in the short or long term, has an impact on the health and well-being of children, with high social and economic costs for women, their families and society as a whole. Faced with this situation, it is imperative to create innovative provisions, giving some of them a legislative nature.

Keywords

Domestic violence, women, perception, Parakou, northern Benin.

Introduction

Depuis la période des indépendances en 1960, le Bénin était régulé par le Coutumier du Dahomey, qui compilait, comme son nom l'indique, les principales coutumes endogènes (D. Godonou Houinsa, 2008, p. 2). Ce texte de loi concède peu de droits aux femmes. Pour preuve, l'article 127 de la constitution stipule que « la femme n'a aucun pouvoir juridique, elle fait partie des biens de son mari et de son héritage » (F. Médénouvo, 2004, p. 32). Cette situation va perdurer jusqu'en 1990, et ce, malgré la participation très active des femmes aux différentes luttes nationales (H. V. Acacha, 2002, p. 133). En effet, il est écrit dans la nouvelle Constitution de 1990 que « l'homme et la femme sont égaux en droit. L'État protège la famille et particulièrement la mère et l'enfant » (Constitution du Bénin 1990, art. 26).

Le Code des personnes et de la famille du Bénin, adopté en 2004, accorde également à chacun des époux le droit de demander le divorce pour « mauvais traitements, excès, sévices ou injures graves rendant l'existence en commun impossible » (ibid. 2004, art. 233-234). En janvier 2012, le Bénin a adopté la Loi n° 2011-26 du 09 janvier 2012 portant prévention et répression des violences faites aux femmes (ibid. 2012). Malgré toutes ces mesures, les violences conjugales sont fréquentes au Bénin, comme ailleurs dans le monde. Selon un rapport

de l'OMS (2020, p. 2), près d'une femme sur trois dans le monde (30%) a été exposée, au cours de sa vie, à de la violence physique ou sexuelle au sein de son couple ou à de la violence sexuelle commise par une personne autre que son partenaire. En 2018, plus d'un quart des femmes âgées de 15 à 49 ans qui ont eu des relations de couple ont subi des violences physiques ou sexuelles de la part de leurs partenaires au moins une fois dans leur vie (OMS, 2021, p. 3). Selon la même source, les périodes de confinement liées à la pandémie de Covid-19 et leurs incidences sociales et économiques ont eu pour conséquence d'exposer davantage les femmes à des partenaires violents et à des facteurs de risque connus, tout en limitant leur accès aux services. Face à ces situations, certaines questions méritent d'être posées Quelles en sont les causes et les conséquences ? Quels sont les profils des femmes victimes de violences conjugales ? Quelles est la perception sociale de ce phénomène ?

1. Méthodologie de l'étude

1.1. Milieu géographique et socioculturel de l'étude

La commune de Parakou est située au Nord de la République du Bénin entre les parallèles 9°15' et 9°27' de latitude Nord et les méridiens 2°30' et 2°46' de longitude Est. Elle est le chef-lieu du département du Borgou et est située à 435 km de Cotonou. La ville de Parakou est subdivisée en trois arrondissements à savoir : Parakou I, Parakou II et Parakou III.

Dans le premier arrondissement (encore appelé Parakou I), l'Islam et le Christianisme sont les deux religions dominantes. Elles reconnaissent la primauté de l'homme sur la femme. Les conséquences liées à ce fait sont néfastes pour la femme.

En effet, s'adressant aux hommes, dans leurs rapports quotidiens avec leurs femmes, le Coran dit sans détour : « vos épouses sont pour vous un champ de labour, allez à votre champ comme et quand vous voulez et œuvrez pour vous-même à l'avance » (Sourate 3 verset 223). Un droit de correction de la femme par son mari existe donc dans le Coran « Les femmes vertueuses sont obéissantes et protègent ce qui doit être protégé, l'honneur de l'épouse et les biens de l'époux pendant l'absence de leurs époux, avec la protection d'Allah. Et quant à celles dont vous craignez la désobéissance, exhortez-les, éloignez-vous d'elles dans leurs lits et frappez-les, sans blesser, sans faire mal, sans

saigner » (Sourate 4, verset 34). Les paroles religieuses sont toujours en faveur des hommes qui, souvent, les interprètent de la mauvaise manière.

Dans la religion chrétienne également, dans l'ancien testament, la femme faisait partie des biens de leurs maris. Dans ce système de valeurs, la polygamie était autorisée et la femme adultérine était lapidée, elle pouvait également être répudiée.

1.2. L'échantillonnage

Il a été choisi de façon raisonnée, 150 femmes victimes ou non des violences conjugales dans l'arrondissement de Parakou I. Elles ont été réparties équitablement (en raison de 30 femmes par quartier) dans les quartiers ci-après : Titirou, Kpebie, Kabassira, Kadera et Madina, ainsi qu'il apparaît dans le tableau 1 suivant :

Tableau 1 : Échantillonnage

Quartier	Effectif
Titirou	30
Kpébié	30
Kabassira	30
Kadera	30
Madina	30
Total	150

Source : Résultats de l'enquête de terrain, Juillet 2021.

1.3. Données collectées et méthode d'analyse des données

Les principales données collectées sont relatives aux caractéristiques socioéconomiques des enquêtées, à leurs perceptions sur la situation des violences, aux causes et aux conséquences.

Après collecte de données, il a été procédé à la retranscription des quatre entrevues semi-dirigées à l'aide du logiciel Word, en rédigeant des verbatim individuels. Pour analyser le contenu de ce matériel, la méthode d'analyse thématique proposée par P. Paillé et A. Muchielli (2008) a été utilisée. Ces auteurs ont décrit qu'avec l'analyse thématique, la thématisation constitue l'opération centrale de la méthode, à savoir la transposition d'un corpus de données en un certain nombre de thèmes représentatifs du contenu analysé, en rapport avec l'orientation de la recherche. Poursuivant deux principales fonctions, l'analyse thématique est utile au repérage et à la

documentation des données. Elle permet d'établir des parallèles entre les récits recueillis en termes d'oppositions, de convergences et divergences.

La statistique descriptive sur Excel a été utilisée pour traiter les données collectées. À cela s'ajoute les récits de vie, les verbatim et l'analyse du contenu des discours qui ont permis de traiter les données qualitatives.

2. Résultats

2.1. Profil des femmes victimes de violences conjugales, de leurs ménages et de leurs époux

2.1.1. Profil des femmes victimes de violences conjugales

Le tableau 2 ci-dessous présente les caractéristiques sociodémographiques des femmes victimes de violences conjugales. Sur l'ensemble des femmes enquêtées, plus de 70% d'entre elles sont victimes de violences alors que 30% de femmes n'ont jamais connus de violences conjugales. Parmi les victimes, 70% ont entre 20 à 39 ans d'âge, 22% sont d'âge compris entre 40 à 59 ans alors que 8% de ces femmes sont âgées de plus de 60 ans. Cela démontre que les violences faites aux femmes dans les foyers concernent pratiquement toutes les tranches d'âge. Même si le taux diminue au fur et à mesure que l'âge avance.

Près de 60% des femmes victimes de violences n'ont aucun niveau d'instruction. Environ 22% ont un niveau d'études primaires, 14% ont le niveau secondaire, ont 4% le niveau universitaire. Ces taux indiquent que cette violence existe aussi bien sur les femmes non instruites que sur les femmes « instruites ».

Les femmes victimes des violences conjugales sont majoritairement actives dans le petit commerce et la vente de produits agricoles (42%). On les retrouve également dans l'agriculture (20%), l'artisanat (de services : couture, coiffure pour la plupart) et la transformation des produits agricoles (15%). Seulement, 6% de ces femmes sont des agents salariés des administrations publiques et privées. Environ 18% n'ont aucune activité génératrice de revenus.

Tableau 2 : Profil des femmes victimes de violences conjugales

Variables	Modalités	Fréquences
Victimes de violences	Oui	70%
	Non	30%
Niveau d'éducation	Primaire	22%
	Secondaire	14%
	Universitaire	4%
	Aucun niveau	60%
Tranche d'âge	20-39 ans	70%
	40 à 59 ans	22%
	60 ans et plus	8%
Secteur d'activités	Petit commerce	42%
	Agriculture	20%
	Artisanat	14%
	Salarié	6%
	Aucune activité	18%

Source : Résultat du traitement des données de l'enquête, Juillet 2021.

2.1.2. Profil du ménage et des époux

Le tableau 3 présenté plus loin présente le profil du ménage ou des époux des victimes. De ce tableau, il ressort que les époux des femmes victimes de violences conjugales sont en majorité polygames : (54%) contre 46% qui sont monogames. Ils sont majoritairement musulmans (60%) ou chrétien (32%). Seulement 8% sont animistes. Quant aux âges, 44% des époux ont l'âge compris de 30 à 49 ans ; 24% d'entre eux ont entre 50 et 70 ans, 16% ont plus de 70 ans alors que seulement 16 % ont moins de 30 ans.

La plupart des époux sont des analphabètes (30%) et de niveau primaire (44%). 10% ont le niveau secondaire et 6% ont fait l'université. Ces hommes sont actifs en majorité dans l'agriculture (42%), dans la vente de produits agricoles, le petit commerce (12%) et dans l'artisanat (20%). 10% sont des salariés de l'administration publique ou des privées.

70% des femmes sont victimes de violences conjugales ont fait le mariage religieux ou traditionnel (sans mariage civil), 16% ont fait les deux et 14% de ces femmes vivent en union libre.

Tableau 3 : Profil du ménage ou des époux des victimes

Variables	Modalités	Fréquences
Statut du foyer	Monogame	46%
	Polygame	54%
Religion des époux	Musulman	60%
	Chrétien	32%
	Animiste	8%
Tranche d'âge des époux	Moins de 30 ans	16%
	30 à 49 ans	44%
	50 à 69 ans	24%
	Plus de 70 ans	16%
Niveau d'étude des époux	Aucun niveau	30%
	Primaire	44%
	Secondaire	10%
	Universitaire	6%
Secteur d'activité des époux	Artisanat	20%
	Agriculture	42%
	Salarié	10%
	Petit commerce	12%
Type de mariage	Religieux ou traditionnel	70%
	Concubinage	14%
	Religieux ou traditionnel et civil	16%

Source : Résultat du traitement des données de l'enquête, Juillet 2021.

2.2. Ampleur et natures des violences subies par les femmes

Des échanges avec les enquêtées, les violences subies par les femmes dans le premier arrondissement de Parakou peuvent être classées en cinq groupes ou catégories à savoir : les violences physiques (80%), les violences verbales et psychologiques (70%), les violences sexuelles (40%), les violences économiques (36%) et certaines pratiques traditionnelles néfastes (20%). (Voir figure 2). Ces différentes formes de violences se manifestent de diverses manières.

Les violences verbales et psychologiques se manifestent par les menaces, l'insulte, l'intimidation et des pratiques dégradantes. Elles constituent des atteintes à la personnalité des femmes, à leur image, à leur estime propre et à leur équilibre intérieur. Elles se manifestent, par les injures, les menaces, la peur, les pressions, la polygamie, les intimidations, les infidélités, le refus de manger ce qui a été préparée

par la femme, les critiques injustifiées, la répudiation, les chantages, les taquineries méchantes, l'isolement, la possessivité, les surnoms ridicules, les actes de dévalorisation de la femme, les fausses accusations/diffamation et calomnies et la manipulation.

S'agissant des *pratiques traditionnelles néfastes*, elles se manifestent par les rites de veuvages inhumains, les pratiques de mariages précoces et forcés. Pour cette catégorie, les pratiques de mutilations génitales féminines ou encore le lévirat sont évoquées dans la littérature mais n'ont pas été rencontrées dans cette étude (M. H. Doucet et *al.*, 2020, p. 4).

En ce qui concerne les *violences physiques*, elles sont exercées sur le corps des femmes et se manifestent, selon les personnes rencontrées, par des gifles, des coups avec un objet (ceintures, bâton, lanterne, coupe-coupe, bouteille, etc.), des coups de poing, des coups de pieds, des blessures, des bosses et des pincements. D'autres manifestations ont été également évoquées des personnes enquêtées : il s'agit de l'arrachement des cheveux, de morsures, de brûlures, la torsion ou la cassure de bras, de meurtres, de strangulations, de bains d'acides, etc. Il faut ajouter à toutes ces manifestations la bastonnade et les mutilations physiques. Selon une commerçante victime de violences physiques à Titirou (A. S., n°1, juillet 2021),

pour n'être pas vite revenu à la maison, mon mari m'a battue tellement fort que même aujourd'hui, après plus de deux ans, j'ai encore mal au dos. J'ai réussi à m'enfermer dans une chambre autrement il m'aurait tuée. Il me l'avait dit plusieurs fois qu'il allait le faire.

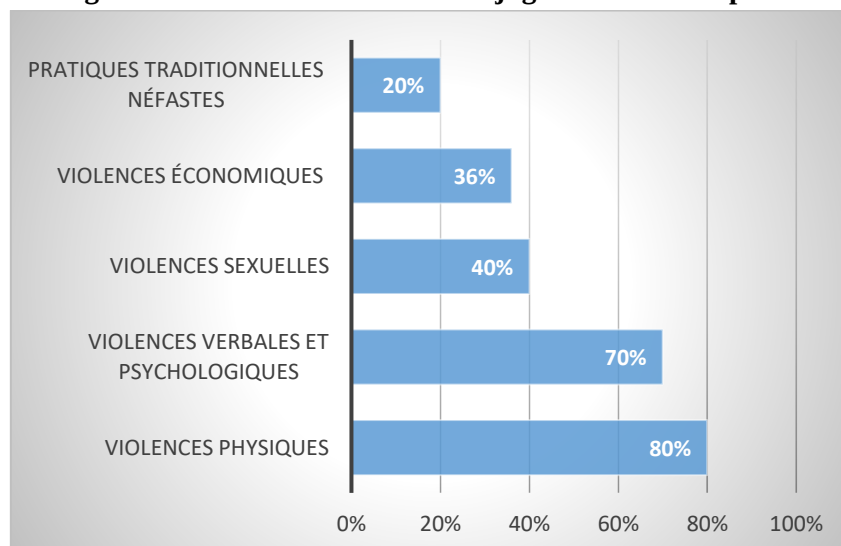
Quant aux *violences sexuelles*, elles correspondent au fait d'imposer ses désirs et ses choix sexuels à la femme. Bien que le viol soit retenu comme infraction, les juridictions ont du mal, sous la pesanteur des mentalités dans une société majoritairement musulmane, à admettre que cette infraction puisse être retenue dans les rapports entre époux. Or, le viol entre époux est un phénomène réel, présent dans la vie de nombreux couples et qui mérite dès lors d'être appréhendé de façon autonome et particulière. On a tendance à l'occulter sous le prétexte du devoir de cohabitation qui s'impose aux époux dans toutes ses dimensions. S. Z. enregistrement n°2, août 2021,

victime de cette forme de violence s'est exprimée en ces termes : Des fois, quand il a envie, je ne peux pas dire non

sinon, il se fâche avec moi et ne me parle pas pendant des jours. Des fois, alors, ça ne me tente pas, mais je le fais quand même pour éviter qu'il ne se fâche avec moi. De toute façon, c'est comme ça quand tu es mariée.

Enfin les *Violences économiques* se caractérisent par l'empêchement de la femme de mener une activité économique et la privation de celle-ci des moyens de subsistance pour elle et pour les enfants. La figure 1 présente les différentes formes de violences et leurs ampleurs dans le premier arrondissement de Parakou.

Figure 1 : Nature des violences conjugales et leurs ampleurs



Source : Résultat du traitement des données de l'enquête, Juillet 2021.

2.3. Perception des femmes sur les violences

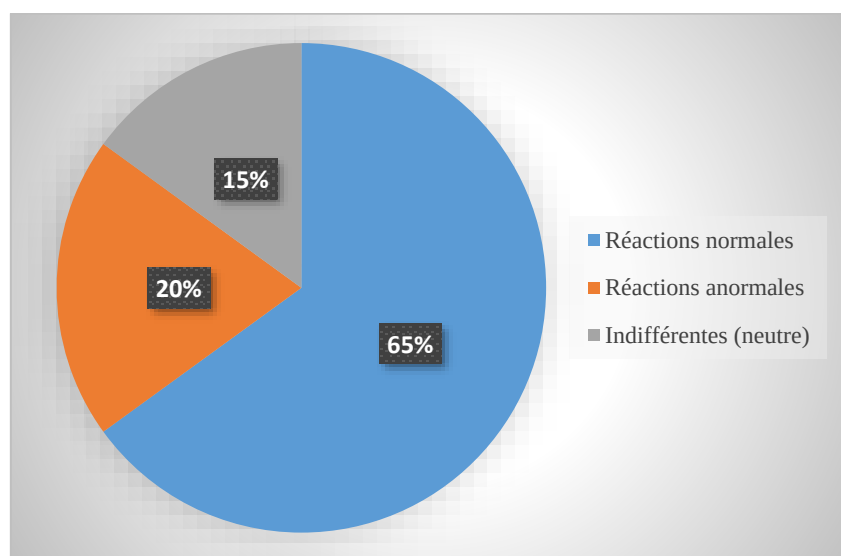
Les violences conjugales envers les femmes sont avant tout des violences permises par les inégalités de pouvoir entre les hommes et les femmes, dans un contexte historique et religieux de discrimination sexiste et de domination masculine. Ainsi, environ de 65% des femmes interrogées victimes de violences ne considèrent pas une gifle, les infidélités, les injures ou des rares bastonnades comme des violences conjugales. Elles supposent que cela est propre à la nature de l'homme.

Environ 15% des femmes considèrent les violences comme des réactions normales de la part de leur époux ou des signes d'amour ou

d'attention. Elles estiment que ces réactions violentes font suite à des bêtises qu'elles ont commises.

Par contre, 20% des enquêtées considèrent que ces violences ne sont pas normales et n'ont pas leurs raisons d'être. Elles estiment que ces réactions violentes ne reflètent pas l'amour et doivent cesser pour l'harmonie des couples. Les hommes devraient utiliser des méthodes souples pour régler les différends entre eux et leurs conjointes. La figure 2 illustre la perception des femmes sur les violences conjugales.

Figure 2 : Perceptions des femmes sur les violences



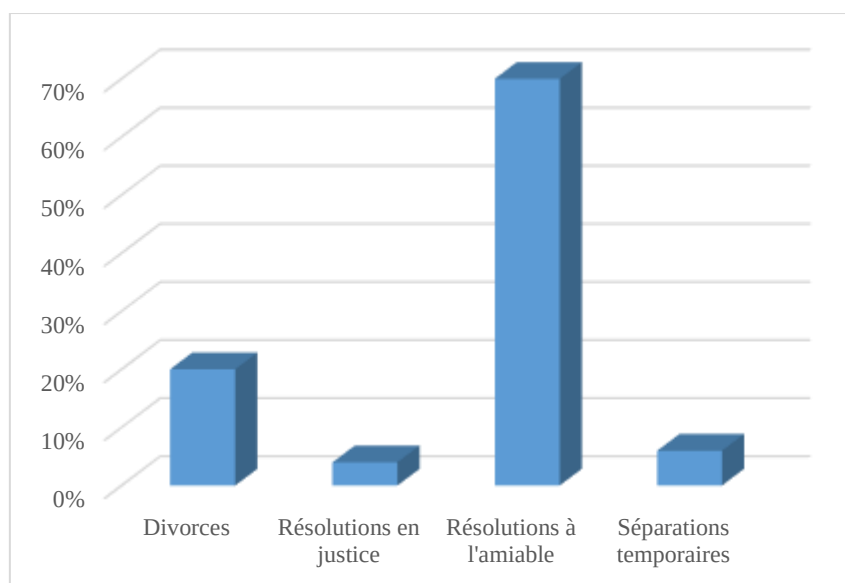
Source : Résultat du traitement des données de l'enquête, Juillet 2021.

2.4. Modes de résolution des conflits liées aux violences faites aux femmes

Des entretiens réalisés, environ 70% des cas de violences conjugales sont résolus à l'amiable, le plus souvent en conseils de famille, impliquant des sages des deux côtés. De très rares cas (qui sont très graves) sont résolus au commissariat ou au tribunal. Pour cette étude, 4% des cas seulement ont été résolus au commissariat. Ces cas sont très rares, car la société perçoit mal qu'une femme entraîne son époux devant les instances judiciaires. Pour ces cas recensés (2 au total sur 50), ce sont les voisins qui ont porté plainte compte tenu de la gravité des faits vécus.

20% des cas se sont soldés par des divorces. Et pour 6% des cas, la séparation a été temporaire. Pour ces derniers cas, les épouses ont reçu des excuses de la part de la belle famille et des promesses de ne plus répéter les actes de violences par leurs conjoints. La figure 3 présente une synthèse des différentes résolutions des violences conjugales.

Figure 3 : Mode de résolutions des conflits liés aux violences conjugales envers les femmes



Source : Résultat du traitement des données de l'enquête, Juillet 2021.

2.5. Conséquences des violences conjugales

La violence au sein du couple (qu'elle soit d'ordre physique, sexuel ou psychologique) et la violence sexuelle sont source, à court et à long terme, d'incidence sur la santé et le bien-être des enfants, des coûts sociaux et économiques élevés pour les femmes, leur famille et la société dans son ensemble.

Les entretiens de focus group et les échanges avec des personnes ressources ont permis de cerner les conséquences possibles des violences conjugales. De façon globale, les enfants qui grandissent dans des familles où sévit la violence peuvent souffrir de toute une série de troubles comportementaux et émotionnels susceptibles de les amener ultérieurement à commettre des actes violents ou à en être victimes. Les coûts sociaux et économiques de la violence au sein du

couple et de la violence sexuelle sont considérables et ont des répercussions sur l'ensemble de la société. Pour les femmes concernées, ces formes de violences peuvent entraîner l'isolement, une incapacité de travailler, des pertes de revenu, un défaut de participation aux activités ordinaires et une capacité limitée à prendre soin d'elles-mêmes et de leurs enfants. Selondame A. A. ; enregistrement n°3, juillet 2021 :

Une femme doit subir, même si on t'a battu. Tu dois remplir tes obligations et aller au lit sans rien dire. Il n'y a pas de l'aide comme ici. Ton aide c'est de parler avec tes amies qui ont vécu la même chose. La famille intervient juste si ça devient trop visible et qu'on t'a gonflé l'œil comme ça. La famille va faire pression pour justifier et pour que le couple se réconcilie. Alors le couple ne va pas se séparer. On se sépare uniquement quand la femme a commis l'adultère, mais pas quand c'est l'homme, ça, c'est pardonnable.

On peut regrouper l'ensemble des conséquences des violences en trois catégories : les conséquences sur la victime d'une part, les conséquences sur les enfants d'autres part et enfin les conséquences sur la cellule familiales.

Des entretiens de groupe ont permis de recenser les conséquences des violences conjugales sur les femmes. Les réponses regroupent les effets subis ou ceux dont elles ont été témoins dans leur environnement. Le tableau 4 présente une synthèse des conséquences énumérées des violences conjugales.

Tableau 4 : Conséquences des violences conjugales sur les femmes

Cibles	Conséquences
Sur la victime	- les traumatismes psychologiques ; - les sévices sur les organes génitaux de la femme ; - les atteintes physiques ; - la mort de la victime ; - la perte de la confiance en soi ; - l'atteinte à la personnalité de la victime.
Sur les enfants	- la dépravation sexuelle ; - la timidité chez l'enfant ; - l'agressivité chez les enfants ; - l'enfant nourris un sentiment de haine envers ces parents.

Sur la cellule familiale	-les divorces, conduisant à des familles monoparentales ; - la dislocation de la cellule familiale.
--------------------------	--

Source : Résultat du traitement des données de l'enquête, Juillet 2021.

3. Discussions

Plusieurs études ont abordé les violences conjugales dans les foyers. La plupart des résultats de ces études corroborent les nôtres. En effet, dans son Enquête démographique et de santé (EDSB-IV, 2011-2012), l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique (INSAE) du Bénin, a noté que 16,2% des femmes âgées de 15 à 49 pensent qu'il est « justifié qu'un homme batte sa femme » pour une des raisons suivantes : « brûle la nourriture, argumente avec lui, sort sans le lui dire, néglige les enfants, refuse d'avoir des rapports sexuels avec lui ».

Pour A. Gauthier (1991, p. 11), la violence conjugale prend racine dans le système social qui sous-tend les rapports inégalitaires entre les sexes, généralement par la prédominance des hommes sur les femmes. Bien que cette problématique ait pour origine de ce système, elle reste un comportement appris et choisi. Le vécu de violence chez les femmes nous apprend que cette violence débute tôt dans la relation et que plusieurs femmes tolèrent cette situation, c'est-à-dire qu'elles mettent du temps à prendre conscience de la violence insidieuse qu'elles subissent.

Selon C. Reports (2014, p. 6), les femmes béninoises victimes de violences conjugales « restaient réticentes à l'idée de faire état de leur cas ». Pour J. Gagnon (2016), les violences conjugales se basent entre autres sur les normes sociales traditionnelles. Ces normes ont permis l'ancrage profond des pratiques violentes à l'égard des femmes, surtout en milieu rural. La persistance des discriminations et violences à l'égard des femmes » et « le non-respect des droits de la femme demeure une réalité à cause des différentes perceptions, pratiques et croyances traditionnelles fortement ancrées dans le quotidien des populations » (O. Koné, 2015).

Conclusion

En conclusion, les violences subies par les femmes dans le premier arrondissement de Parakou peuvent être classées en cinq groupes ou catégories à savoir : les violences physiques, les violences verbales et

psychologiques, les violences sexuelles, les violences économiques et certaines pratiques traditionnelles néfastes. Les violences conjugales envers les femmes sont avant tout des violences permises par les inégalités de pouvoir entre les hommes et les femmes, dans un contexte historique et religieux de discrimination sexiste et de domination masculine. Pour preuve, certaines femmes ne considèrent pas une gifle, les infidélités, les injures ou des rares bastonnades comme violences conjugales. Elles supposent que cela est propre à la nature de l'homme.

La plupart des situations de violences conjugales sont résolues à l'amiable, le plus souvent en conseils de famille, impliquant des sages des deux côtés. Il existe des cas isolés de violences conjugales qui sont traités au commissariat ou au tribunal. Comme conséquence, les violences au sein du couple, à court et à long terme, ont une incidence sur la santé et le bien-être des enfants, des coûts sociaux et économiques élevés pour les femmes, leur famille et la société dans son ensemble. Le constat du nombre important et de la gravité des violences dont les femmes sont victimes aujourd'hui, fait appel à des recommandations visant à améliorer le droit existant ou à créer des dispositions innovantes dont certains sont de nature législative.

Bibliographie

- ACACHA Hortensia Vicentia, 2002, *Pour un développement local selon le genre : le cas des groupements de femmes de la SNV du Sud Bénin*, (Thèse de doctorat inédite), Université du Québec à Rimouski, Québec, Canada, 249p.
- DOUCET Marie-Hélène, DELAMOU Alexandre, MANET Hawa et GROLEAU Danielle, 2020, *Correction to : Au-delà de la volonté : les conditions d'empowerment nécessaires pour abandonner les mutilations génitales féminines à Conakry (Guinée), une ethnographie focalisée*, *Reprod Health* 17(113), 16p. <https://doi.org/10.1186/s12978-020-00951-6>.
- GAGNON Johannes, 2016, *Processus de transfert et d'appropriation des savoirs d'étudiantes en science infirmières et de milieux de soins africains : une étude de cas multiples*, *Recherche en soins infirmiers*, 1(124), 53-74.
- GAUTHIER Anthony, 1991, *Intervention auprès des conjoints violents. Contre Toutes Agressions Conjugales (C-TA-C), Inc., Rapport pour spécialistes*.

S. El-Hadj Imorou, B. T. Clarisse Tama : Violences conjugales faites aux...

GODONOU HOUINSA David, 2008, *Femmes du Bénin au cœur de la dynamique du changement social*, Cotonou, Friedrich Ebert Stiftung, 14p.

INSAE, 2012, *Enquête modulaire intégrée sur les conditions de vie des ménages*, 2ème éd, (EMICoV 2011), Principaux indicateurs. 117p.

KONE Ousmane, 2015, *La controverse autour du code des personnes et de la famille au Mali : enjeux et stratégies des acteurs*, Montréal, Université de Montréal.

Loi n° 2011-26 du 09 janvier 2012, portant prévention et répression des violences faites aux femmes (Mars 2012).

PAILLE Pierre et MUCHIELLI Alex, 2008, *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (3^e éd.), Paris, Armand Colin.

MEDENOUVO Firmin, 2004, *Coutumier du Dahomey, Bénin*, Présidence Béninoise, 90p

OMS, 2020, *London School of Hygiene and Tropical Medicine South African Medical Research Council. Global and regional estimates of violence against women: prevalence and health impacts of intimate partner violence and non-partner sexual violence*, OMS, Genève, 198p.

OMS, 2021, *Violence against women Prevalence Estimates, Global, regional and national prevalence estimates for intimate partner violence against women and global and regional prevalence estimates for non-partner sexual violence against women*, OMS, Genève, 44p.

NTELA N° 03, Vol. 2, Janvier – Juin 2022

Les textes publiés dans ce volume confirment l'option interdisciplinaire choisie par *Ntela*. Ils viennent de disciplines scientifiques aussi diverses que la sociologie, l'anthropologie, la psychologie, la littérature, les sciences du langage. Pour éviter une dispersion susceptible de brouiller leur structuration interne, ces textes ont été regroupés autour de trois sections. La première, liée de la sociologie, à l'anthropologie et à la psychologie, compte dix articles. Les textes relevant des sciences de l'éducation et des sciences de la communication forment la deuxième section. Quant à la troisième section, elle compte dix articles, issus de la Littérature et des Sciences du langage.

Contributeurs : Vasséko Karamoko, Louis Marain Mokoko Akongo, Martine Gbougnon, Soulé El-Hadj Imorou, Kouéiwon Gaspard Inanan, Bignon T. Clarisse Tama, Kando Amédée Soumahoro, Koffi Parfait N'goran, Gninnan Hervé Coulibaly, Nanfouhoro Paul-Kevin Ouattara, Hubert Kouassi Kouadio, Ismaïla Famanta, Ourbano Mbou-Makita, Abdourahmane Coulibaly, Bah Isaac Kouakou, Yao Claude Akoué, Lacina Yéo, Ati-Mola Tchassama, Oumar Soro Nangahouolo, Jean-Marie Soungoua Prosper Sika Kouamé, Hodabalou Anate, Anicet Odilon Matongo Nkouka, Marie-Pauline Séka Chiayé, Kangnivi Kodjovi, Yao Katamatou Kouma, Biava Kodjo Kloutse, André Kaboré, Casimir Comlan Soede, Fougnygué Madou Yeo, Moïse Konaté, Serge Lazare Ouedraogo, Fanta Bakayoko.

Infographie : Dreid Miché Kodja Manckessi

ISSN : 2789-3588